

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 29 avril 2015

DOSSIER DE PRESSE

Lancement de la garantie jeunes en Corrèze

Mercredi 29 avril 2015
10h30

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

SOMMAIRE

- 1 Présentation du dispositif « garantie jeunes »
- 2 La garantie jeunes en Corrèze

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



[Facebook](#)



[Twitter](#)

1 La garantie jeunes quelle démarche ? :

Conclue sous la forme d'un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et une mission locale, la Garantie Jeunes propose un programme d'accompagnement basé sur **le principe de « l'emploi d'abord » et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi.**

La mission locale accompagne le jeune de façon **intensive et personnalisée** en construisant avec lui un parcours dynamique, **individuel et collectif**, combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social.

La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune, acquises dans l'action, y compris non professionnelle (sport, culture) et transférables aux situations professionnelles.

L'accompagnement Garantie Jeunes devra permettre au jeune :

- d'**être autonome** dans les actes de la vie quotidienne qui pourraient entraver la gestion de son parcours professionnel ;
- de développer sa propre capacité d'action et de **s'affirmer comme un professionnel avec des compétences et des capacités**, en se fixant des objectifs progressifs d'accès à l'emploi intégrant les contraintes de son environnement personnel ;
- de développer sa culture professionnelle, **se familiariser avec les règles de la vie en entreprise**, acquérir progressivement un socle de compétences nécessaires à son opérationnalité en emploi. Il s'agira également de développer des pratiques professionnelles spécifiques aux savoir-faire des entreprises du territoire en valorisant les différentes expériences de travail ;
- de **maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales**, ainsi que les savoirs de base (lecture, écriture, calcul et raisonnement logique et l'utilisation des nouvelles technologies).

En contrepartie, le jeune bénéficie **d'une allocation forfaitaire** d'un montant mensuel maximum équivalent au RSA, après abattement du forfait logement soit **452.21€**. L'allocation est cumulable avec les ressources d'activité du jeune tant que celles-ci ne dépassent pas un montant mensuel net de 300€

L'allocation est dégressive à partir de 301 € nets de ressources d'activité perçues pour être nulle à 80 % du Smic brut.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Qui sont les bénéficiaires ? :

Jeunes de 18 à 25 ans révolus, qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation et en grande précarité sociale, familiale ... (leurs ressources sont inférieures au revenu garanti pour le calcul du RSA) Ils peuvent vivre hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de leurs parents.

A titre dérogatoire, peuvent être concernés :

- les jeunes étudiants, en formation, emploi ou service civique dont la situation est porteuse d'un risque de rupture,
- mineurs (16-18 ans) , pour lesquels la garantie jeune constitue un appui adapté au parcours de l'autonomie,
- jeunes dont le niveau de ressources dépasse le plafond lorsque leur situation le justifie.

Qui fait quoi ?

L'ETAT préside la commission d'attribution et de suivi de la Garantie Jeunes. Garant du versement de l'allocation, de la qualité de l'accompagnement et de la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire.

Il assure l'essentiel du financement avec l'appui des fonds européens.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : siège en commission d'attribution et de suivi aux côtés de l'Etat. Met ses compétences en matière d'action sociale au service des jeunes et participe à leur repérage.

LA MISSION LOCALE : s'engage à accompagner les jeunes avec des ateliers collectifs et un conseiller référent, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement etc... avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation.

LES ENTREPRISES : proposent aux jeunes des mises en situation professionnelle (stages, immersion, contrats de travail) pour leur permettre d'enrichir leurs expériences et de développer leurs compétences. Bénéficient d'un service de la mission locale pour faciliter leur recrutement.

LE JEUNE : qui s'engage à s'investir, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelle ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activités.

QUELQUES CHIFFRES :

- **10** territoires pilotes en 2013 avec un objectif de **10.000** jeunes ayant intégré la Garantie Jeunes entre octobre 2013 et octobre 2014 (réalisé à 83 %)
- une extension en 2015 avec un objectif de **50.000** jeunes sur 72 territoires volontaires et en 3 vagues successives. **La Corrèze entre dans la troisième vague en avril/mai 2015**
- Généralisation sur l'ensemble du territoire a/c de 2016 pour **100.000** jeunes .
- **30 Millions** € budgétisés en 2014
- 164.2 Millions €, inscrits au PLF 2015 financés à hauteur de 31,4 M € par le fonds social européen (programme IEJ)
- **1600 €** de crédits d'accompagnement par jeune et par an attribué à la mission locale participant à l'expérimentation,
- **452.21 €** : montant mensuel de l'allocation, auquel s'ajoute l'aide au logement dont peut bénéficier le jeune.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

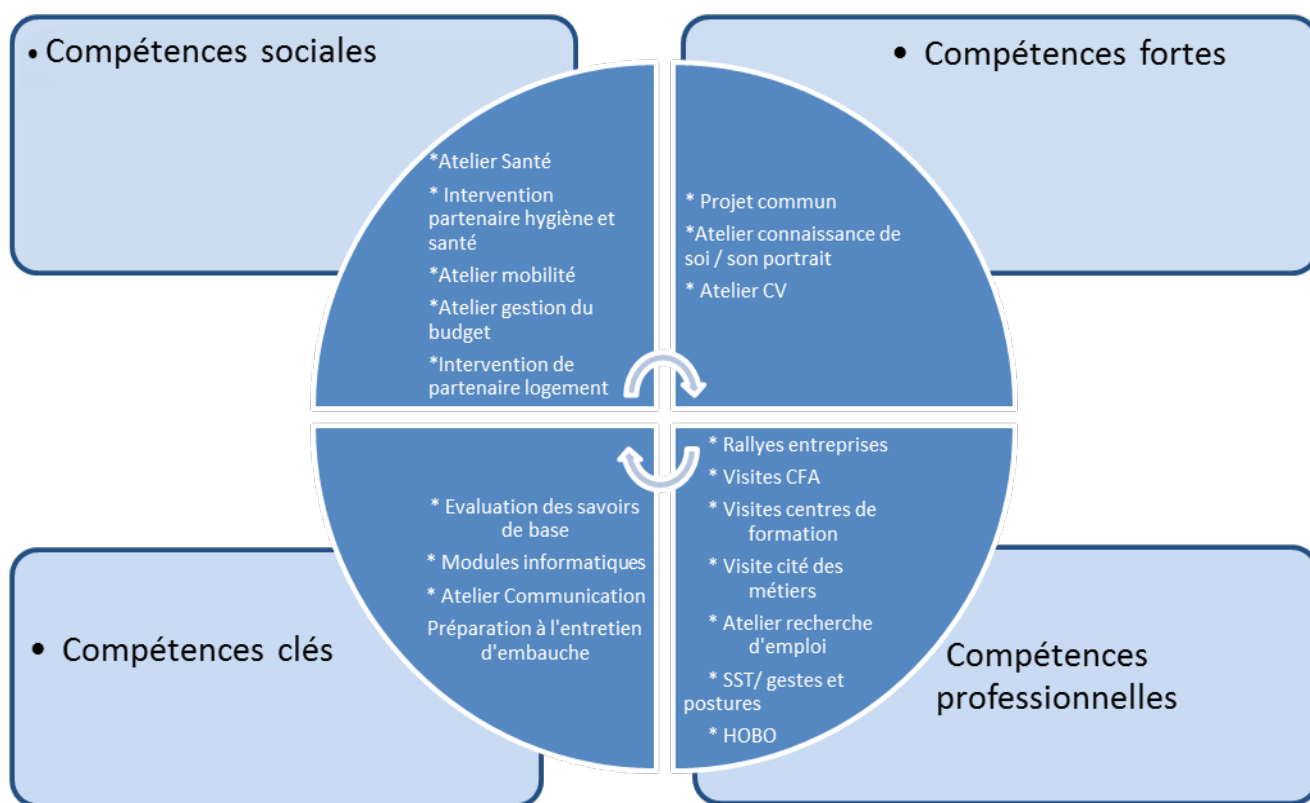
2 La garantie jeunes en Corrèze

Les Missions Locales de la Corrèze intègrent l'expérimentation Garantie Jeunes. 305 jeunes, par groupes de 15 maximum, pourront intégrer ce programme en 2015. L'accompagnement repose sur un principe de planification d'actions individuelles et collectives proposées au jeune en fonction de ses objectifs propres.

La déclinaison de modules et d'ateliers s'appuie sur les compétences à acquérir pour permettre aux jeunes d'accéder ou de parfaire leurs connaissances et compétences nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.

Comment sont organisées les premières semaines de la Garantie Jeunes ?

Un calendrier organise les premières semaines durant lesquelles les jeunes sont accueillis en collectif. Ces premières semaines intègrent les modules obligatoires du cahier des charges de la Garantie Jeunes auxquels sont ajoutés d'autres modules :



Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Les objectifs visés pour le jeune

Compétences sociales

Devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne

Environnement

Logement

Santé

Mobilité

Budget

Compétences Fortes

Développer sa propre capacité à se mettre en action et s'affirmer comme un professionnel avec des compétences

- Compétences transversales
- Savoir être en entreprise
- Techniques de recherche d'emploi

Compétences Professionnelles

Développer sa culture professionnelle et se familiariser avec les règles de vie en entreprise

- Territoire et bassins d'emploi
- Entreprise
- Prévention des risques
- Savoir être
- Mises en situation

Compétences Clés

Maîtriser les savoirs fondamentaux

- ❖ Savoirs de base
- ❖ Communication
- ❖ Maîtriser les nouvelles technologies

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

Afin de proposer ces informations et ateliers sur des thèmes aussi larges, chaque Mission Locale a mobilisé son offre de service interne et a également fait appel à son réseau de partenaires professionnels pour mettre en place des interventions spécifiques ou des actions partagées.

A la suite de ces semaines d'accueil, d'ateliers et d'actions en collectif, les jeunes bénéficieront d'un accompagnement individualisé alternant périodes en entreprise (mise en pratique), regroupement dans les locaux des Missions Locales (maintien d'une dynamique de groupe) et entretiens individuels avec un conseiller référent (évaluer, adapter si besoin, proposer).

Cet accompagnement spécifique vise l'insertion professionnelle et l'acquisition de l'autonomie du jeune.

Calendrier :

- ❖ **Les objectifs d'entrée pour 2015 pour la Corrèze:**
 - **170 jeunes pour la mission locale de Brive**
 - **105 pour la mission locale de Tulle**
 - **30 pour la mission locale d'Ussel**
- ❖ **Démarrage en avril 2015 avec l'entrée des jeunes le 13 avril : 12 jeunes à Tulle et 6 à Ussel**
- ❖ **A Brive, les 2 premiers groupes débiteront leur parcours le 4 mai 2015 (28 à 30 jeunes)**

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter